



# RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le mercredi 22 septembre 2021

**Séance plénière  
7<sup>e</sup> séance**

La Conférence générale a repris l'examen du point 7 de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2020 ». L'Arménie a exercé son droit de réponse. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Israël, Pays-Bas, Oman, Mongolie, Algérie, Singapour, Inde, Roumanie, El Salvador, Argentine, Libye, Thaïlande, Koweït, Yémen, Nicaragua, Géorgie, Islande et Rwanda.

**Séance plénière  
8<sup>e</sup> séance**

La Conférence générale a poursuivi l'examen du point 7 de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2020 ». Des déclarations ont été faites par les représentants des États et organisations suivants : Afghanistan, Tunisie, Irlande, Kenya, Jamaïque, Népal, Croatie, Mozambique, Eswatini, Cameroun, Viet Nam, Palestine, Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC), ITER, Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique (FNRBA), Ordre souverain militaire de Malte (SMOM), Agence arabe de l'énergie atomique (AAEA), Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et Cambodge. Les États Membres suivants ont exercé leur droit de réponse : France (au nom également de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Azerbaïdjan, République islamique d'Iran et Fédération de Russie.

**Séance plénière  
9<sup>e</sup> séance**

La Conférence générale a poursuivi l'examen du point 7 de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2020 », et une déclaration a été faite par le représentant de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE).

L'Australie (au nom également des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni) a exercé son droit de réponse.

La Conférence générale a adopté les projets de résolutions suivants, que lui avait présentés le Président de la Commission plénière dans son rapport final :

- au titre du point 10 de l'ordre du jour, « États financiers de l'Agence pour 2020 », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/4 ;

- au titre du point 11 de l'ordre du jour, « Programme et budget de l'Agence pour 2022-2023 », le projet de résolution intitulé « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2022 », le projet de résolution intitulé « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2022 » et le projet de résolution intitulé « C. Le Fonds de roulement en 2022 », figurant dans le document GC(65)/2 ;
- au titre du point 13 de l'ordre du jour, « Amendement de l'article XIV.A du Statut », le projet de décision figurant dans le document GC(65)/L.3 ;
- au titre du point 14 de l'ordre du jour, « Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire pour 2022 », le projet de résolution figurant à la page 3 du document GC(65)/8 ;
- au titre du point 15 de l'ordre du jour, « Sûreté nucléaire et radiologique », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/L.4 ;
- au titre du point 16 de l'ordre du jour, « Sécurité nucléaire », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/L.5 ;
- au titre du point 17 de l'ordre du jour, le projet de résolution intitulé « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence » figurant dans le document GC(65)/L.6 ;
- au titre du point 18 de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires », les projets de résolutions figurant dans le document GC(65)/L.7 ; et
- au titre du point 19 de l'ordre du jour, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/L.8.

Au titre du point 23, « Promotion de l'efficience et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'AIEA », la Conférence générale a pris note du rapport du Président de la Commission plénière ;

Au titre du point 24, « Rétablissement de l'égalité souveraine de tous les membres de l'AIEA », la Conférence générale a pris note du rapport du Président de la Commission plénière ;

La Conférence générale a aussi adopté les recommandations concernant les points de l'ordre du jour suivants, que lui avait adressées le Président de la Commission plénière dans son rapport final :

- au titre du point 25 de l'ordre du jour, « Amendement de l'article VI du Statut », le projet de décision figurant dans le document GC(65)/L.9 ; et



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

**65<sup>E</sup> CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

---

— au titre du point 26 de l'ordre du jour, « Personnel », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/L.10.

Au titre du point 27, « Élections au Comité paritaire des pensions du personnel de l'Agence », M<sup>me</sup> Lynn Hartery (Canada) et M. Gustavo Adolfo Sancho Viquez (Costa Rica) ont été élus membres suppléants.